



Direction générale de la santé

Paris, le 19 janvier 2017

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### *Plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques*

#### **Le premier comité de pilotage confirme l'avancée des actions engagées**

**Le premier comité de pilotage du plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques s'est tenu ce jour au ministère des Affaires sociales et de la Santé, présidé par le Directeur général de la Santé et en présence des agences sanitaires concernées, de la Haute autorité de santé (HAS), de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et des associations.**

Cette première rencontre a été l'occasion pour l'ensemble des parties prenantes de constater l'avancée des travaux engagés depuis le lancement du plan le 29 septembre 2016 par Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé :

- Santé publique France a développé des actions visant à mieux estimer la réalité de l'incidence de la maladie de Lyme à travers différentes méthodes de surveillance, en s'appuyant notamment sur le réseau Sentinelles. Afin de sensibiliser la population aux mesures de prévention, un dépliant sera diffusé dès le mois de mars 2017. Un document spécifique sera élaboré en lien avec les professionnels exposés aux tiques.
- Afin d'affiner le diagnostic sur la maladie de Lyme, des formations seront organisées pour les médecins, en tirant les enseignements des études menées en Alsace et en Franche-Comté.
- L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) va publier au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 un rapport visant à mettre en avant la qualité des notices des tests diagnostiques. La poursuite des actions de surveillance sur le marché sera renforcée. Une nouvelle opération de contrôle national sera menée au second semestre 2017 auprès des laboratoires de biologie médicale.
- Après concertation avec les différentes parties prenantes, la Haute Autorité de Santé (HAS) publiera en juillet 2017 ses travaux relatifs au protocole national de diagnostic et de soins. La composition du groupe, les patients et professionnels concernés et les objectifs ont été présentés ce jour.
- L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a présenté les premiers résultats de l'étude sur l'efficacité des substances et produits répulsifs anti-tiques.
- Le Centre national d'expertise des vecteurs (CNEV) a présenté les avancées du dispositif de surveillance des tiques, comprenant un projet de développement d'une application mobile de signalement citoyen des piqûres de tiques.
- L'INRA a présenté le projet « OHTICKS » sur la physiopathologie des maladies transmissibles par les tiques. Celui-ci vise à connaître l'ensemble des pathogènes transmis à l'homme par les tiques pour en faire le diagnostic.

Ce premier COPIL confirme la mobilisation du ministère des Affaires sociales et de la Santé et de l'ensemble des acteurs engagés pour répondre aux besoins de prise en charge des malades, renforcer les outils d'information et développer la recherche sur cette maladie.

#### **Pour plus d'informations :**

- Dossier : <http://social-sante.gouv.fr/maladie-de-lyme>
- Plan : [http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan\\_lyme\\_180117.pdf](http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_lyme_180117.pdf)

**Contact presse :** [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr) - 01 40 56 84 00